

**COMPTE RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2024**

**Présents : Mmes BOISSEAU – CLOCHARD – PERRINET – CHENOT - SOUDET – TAUPIN - BARBIER
- Mrs DUGUET – DAVID – CHARRON – BOUCHARD – BOURREAU**

Nicolas BONNEFOY a donné procuration à Caroline CLOCHARD

Olivier LE MOUEL a donné procuration à Olivier CHARRON

Isabelle BLANCHARD a donné procuration à Martine SOUDET

Monsieur Jean Marc DUGUET, Maire, a constaté que le quorum était atteint et a déclaré la séance ouverte à 19h35.

Madame Béatrice BOISSEAU est nommée secrétaire de séance.

Après lecture, le compte rendu du conseil municipal du 3 mars 2023 est approuvé

DELIBERATION

Approbation des comptes de gestion 2023 :

- **Compte de gestion 2023 – budget commune**
- **Compte de gestion budget 2023 - assainissement**
- **Compte de gestion budget 2023 - local multi-services**

Comptes administratifs 2023 :

- **Compte administratif 2023 – budget commune**
- **Compte administratif budget 2023 - assainissement**
- **Compte administratif budget 2023 - local multi-services**

Approbation des comptes de gestion 2023 :

- **Compte de gestion 2023 – budget commune**
- **Compte de gestion budget - 2023 - assainissement**
- **Compte de gestion budget - 2023 - local multi-services**

Affectation du résultat 2023

Budget 2024 :

- **Budget - commune**
- **Budget - assainissement**
- **Budget - local multi services**

- **Vote des taux d'imposition**

- **Amortissement :**
 - **Commune fonds de concours voirie**
 - **Commune fonds de concours éclairage public**
 - **Assainissement**

- **Fonds de Solidarité logement (FSL) 2024**

- **Constitution d'une provision pour créances douteuses exercice 2024**
- **Prime pouvoir d'achat**

COMPTES DE GESTION 2023

Le compte de gestion que nous a présenté le trésorier d'où ressort les règlements ou encaissement réels par la trésorerie est en correspondance avec nos comptes administratifs. En effet les mandats et les titres émis par la Commune ont tous été réglés par la trésorerie. Il en ressort donc :

Adopté à l'unanimité

COMPTES ADMINISTRATIFS 2023 :

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET COMMUNE

Fonctionnement

Dépenses :	481 264.75 €
Recettes :	586 520.08 €
Report exercice 2022	260 705.72 €
Résultat de fonctionnement :	365 961.05 €

Investissement

Dépenses :	143 131.26 €
Recettes :	109 468.73 €
Résultat d'investissement :	0.00 €
Solde d'exécution :	- 33 662.53 €

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ASSAINISSEMENT

Fonctionnement

Dépenses :	45 726.74 €
Recettes :	45 774.42 €
Report exercice 2022	107.92 €
Résultat de fonctionnement :	155.60 €

Investissement

Dépenses :	28 011.09 €
Recettes :	36 700.00 €
Report exercice 2022	29 093.90 €
Solde d'exécution :	37 782.81 €

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET LOCAL MULTI-SERVICES

Fonctionnement

Dépenses :	0.00 €
Recettes :	3 600.00 €
Report exercice 2022	6 214.14 €
Résultat de fonctionnement :	9 814.14 €

Investissement

Dépenses :	0.00 €
Recettes :	0.00 €
Résultat d'investissement :	0.00 €

**LE MAIRE SORT AU MOMENT DU VOTE ET NOMME BEATRICE BOISSEAU COMME
PRESIDENTE DE SCEANCE**

Adopté à l'unanimité

Emprunts de la commune :

Capital qui restera dû au 31 décembre 2023 : 381 146.94 €

Annuité 2024 : 36 167.58 € (Capital 26 362.08 €+Intérêts 9 805.50 €)

Emprunts du budget assainissement :

Capital qui restera dû au 31 décembre 2023 : 170 541.51 €

Annuité 2024 : 20 475.96 € (Capital 13 967.03 €+Intérêts 6 508.93 €)

Les amortissements :

Budget commune :

- Fonds de Concours Voirie 2020 : 1030.9 €/5 ans (débuté en 2022 fin en 2026)
- Fonds de Concours Voirie 2021 : 722.55€ / 3 ans (début en 2023 fin en 2025)
- Fonds de Concours Voirie 2022 : 1442.49 € /5 ans (début en 2023 fin en 2027)
- Fonds de concours Voirie 2023 : 957.16 € / 5 ans (débuté en 2024 fin en 2028)

Budget assainissement :

- Travaux : 34 376.59 € (tous les amortissements ont été remis à jour en 2023 avec la trésorerie)
- Subventions : 14 593.85 €

Adopté à l'unanimité

BUDGET COMMUNE 2023

Fonctionnement

Dépenses et recettes : 867 609.52 €

Investissement

Dépenses et recettes : 299 894.61 €

Les Subventions aux différentes associations s'élèvent à 11 780.00 €

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS		
ASSOCIATIONS	2023	2024
RESTAURANT SCOLAIRE	5 500.00 €	5 500.00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE	230.00 €	250.00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE/VOYAGE SCOLAIRE		900.00 €
APE LE TOURNIQUET	400.00 €	400.00 €
BIBLIOTHEQUE DE SAINT GEORGES	637.00 €	500.00 €
EMMAUS	150.00 €	150.00 €
SECOURS POPULAIRE	200.00 €	200.00 €
MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE	80.00 €	80.00 €
ASSOCIATION GEM PHOENIX	200.00 €	0.00 €
A.D.M.R	100.00 €	150.00 €
FACILAVIE	100.00 €	150.00 €
CLUB DES AINES RURAUX	100.00 €	150.00 €
PASTEL EN VALLEE	350.00 €	350.00 €
ASSOCIATION DU CLUB CYCLISTE VIERZONNAIS	500.00 €	500.00 €
J.S.M	150.00 €	150.00 €
ŒUVRE DE PERONNE	200.00 €	100.00 €
C.L.A.P	1 000.00 €	2 000.00 €
ASSOCIATION LE MARCHÉ DE ST GEORGES (REMBOURSEMENT CDC VSB)	1 000.00 €	0.00 €
LA TEHIERE GIVREE		250.00 €
TOTAL	8 897.00 €	11 780.00 €

Adopté à l'unanimité

BUDGET ASSAINISSEMENT 2024

Fonctionnement

Dépenses et recettes : 54 605.23 €

Investissement

Dépenses et recettes : 72 159.40 €

Adopté à l'unanimité

BUDGET LOCAL MULTI SERVICES 2024

Fonctionnement

Dépenses et recettes : 9 814.14 €

Investissement

Dépenses et recettes : 0.00 €

Ce budget doit être dissout en fin d'année 2024 plus d'utilité

Adopté à l'unanimité

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2024

Le conseiller de la trésorerie nous a indiqué qu'il n'était pas possible d'augmenter uniquement le taux de la taxe d'habitation c'est pourquoi il nous a proposé cette simulation :

Taxe foncière : 44.58%

Taxe habitation résidences secondaires 19.81%

Taxe foncière non bâti : 46.02%

Adopté à l'unanimité

- Fonds de Solidarité logement (FSL) 2024

Comme chaque année la commune est sollicitée par le Conseil Départemental du Cher pour participer au financement du Fonds de Solidarité au Logement qui regroupe les aides au logement, à l'énergie, à l'eau et au téléphone, en direction des personnes défavorisées. La participation était de 150 euros et le soin était laissé au Conseil Départemental de répartir cette somme sur les différentes aides attribuées aux ménages de notre commune.

Je vous propose de reconduire cette somme ou de modifier

Adopté à l'unanimité

CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR LES CREANCES IRRECOURABLES BUDGET ASSAINISSEMENT

Comme l'année précédente, face aux risques d'impayés des titres émis par la collectivité, il faut à nouveau constituer une provision. La constitution de cette provision pour risques est recommandée pour le principe de prudence.

L'analyse effectuée conjointement avec le comptable et la commune des restes à recouvrer à permis d'identifier les créances devant faire l'objet d'une provision. Aussi il est proposé de constituer une provision de 15.00% des créances douteuses (7808.50 € au 31 décembre 2023) soit 1171.28€.

La reprise de la provision pourra être envisagée afin d'ajuster la provision au vu des recouvrements effectués et de la prise en compte des événements particuliers pouvant impacter le recouvrement (admission en non-valeur, créances éteintes).

Je vous propose de constituer une provision de 15.00% des restes à recouvrer au 31/12/2023 soit un montant de 1171.28€.

Adopté à l'unanimité

- Prime pouvoir d'achat

Un décret du 31 octobre 2023 a été publié afin de préciser les conditions et modalités de versement de cette prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire, dans la limite du plafond prévu pour chaque niveau de rémunération défini par le barème suivant :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1 ^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant maximum de la prime du pouvoir d'achat
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 €

Cette prime est versée au prorata du temps de travail les agents percevront donc suivant leur rémunération une somme allant de 300 à 600 euros

PRIME POUVOIR D4ACHAT							
NOM	TAUX HORAIRE	BASE		TOTAL BRUT 1er juillet 2022 au 30 juin 2023	PRIME	SI 35H00	
JACKY	35	151.67		30945.93	400		
SEBASTIEN	35	151.67		29124.6	600		
CHRISTELLE	35	151.67		32269.6	400		
SANDRINE	25.5	110.5		21212.11	437	29115.3007	600
LYDIE	31	134.34		26300.98	443	29693.8338	500
SYLVIE	16	69.33		11885.11	320	26000.4995	700
ALEXANDRA	17.5	75.84		14231.49	300	28461.1035	600
TOTAL					2900		

Adopté à l'unanimité

Questions et informations :

La séance est close à : 20h55

NOM	PRENOM	SIGNATURE
DUGUET	Jean Marc	
DAVID	Jean Paul	
BOISSEAU	Béatrice	
CHARRON	Olivier	
CLOCHARD	Caroline	
BOUCHARD	Hervé	
PERRINET	Stéphanie	
LE MOUEL	Olivier	
BLANCHARD	Isabelle	
BONNEFOY	Nicolas	
CHENOT	Charlotte	
TAUPIN	Brigitte	
SOUDET	Martine	
BOURREAU	Jacques	
BARBIER	Anne-Marie	